

Gestion de la sécurité sur les chantiers sous circulation

Ph. Grézet

OPPBTP
La prévention BTP

Comment agir en prévention, chacun à sa place et collectivement

- **Contexte des chantiers de travaux publics**
 - Un nombre important de chantiers, souvent sous circulation
 - De nombreux accidents graves à leurs abords
 - Or chaque chantier est un prototype, d'où l'intérêt d'agir ensemble dès la phase conception
- ***Réponses apportées***
 - Développement d'une culture prévention (approche positive=facteur de performance)
 - Actions média auprès des acteurs (Trophées USIRF/IDRRIM/OPPBTP)
 - Actions de formation, de conseil pour les personnels des entreprises avec des outils d'accompagnement

Comment agir en prévention, chacun à sa place et collectivement

• Phase conception-Programme

• Le maître d'ouvrage ou son représentant

- Consulte le "guichet unique" et le SIG de la commune s'il existe et adresse une Déclaration de Travaux (DT) aux exploitants répertoriés sur le " guichet unique"
- Fait réaliser des prélèvements et des analyses afin de détecter la présence éventuelle de polluants (amiante et HAP)
- Fait réaliser des investigations complémentaires ou des opérations de localisation si nécessaire afin de préciser les informations issues des DT
- **Prévoit l'implantation de lieux de stockage de matériaux/matériels, les clôtures et installations de chantier**
- **Définit ses exigences et les modalités d'échanges entre le coordonnateur SPS et le maître d'œuvre dans les contrats de maîtrise d'œuvre et de coordination SPS et prévoit les rémunérations adéquates 2**
- **Tient compte de la qualité des réponses des maîtres d'œuvre et coordonnateurs pour sélectionner l'offre la « mieux-disante »**
- **Informe les usagers et les riverains sur les travaux à venir ; met en place une communication adaptée**

Comment agir en prévention, chacun à sa place et collectivement

- **Phase conception-Projet**

- **Le maître d'ouvrage ou son représentant (maître d'œuvre) :**

- Intègre au dossier de consultation des entreprises (DCE) les éléments de réponse aux DT, investigations complémentaires, clauses techniques et financières, résultats des analyses destinées à détecter la présence éventuelle de polluants, le Plan Général de Prévention (PGC)
 - Définit dans le DCE la qualification de l'opération vis à vis du risque amiante et, le cas échéant, impose, au niveau des pièces de la candidature, un groupement d'entreprises comportant une entreprise certifiée pour le retrait de l'amiante
 - Fait l'analyse des contraintes de l'environnement du chantier (accès riverains, commerces, écoles, centres de secours, ...)
 - Envisage la mise hors circulation de la (des) voie(s) concernée(s) par les travaux
 - Communique le règlement de voirie communale aux intervenants

Comment agir en prévention, chacun à sa place et collectivement

- **Phase conception-Projet**

- **Le maître d'œuvre :**

- Intègre les recommandations inscrites dans le Plan Général de Coordination (PGC) dans les pièces de la consultation

- **Le coordonnateur SPS :**

- Veille à l'application des principes généraux de prévention
 - Elabore le PGC sous la responsabilité du maître d'ouvrage
 - Etablit le Dossier d'Intervention Ulérieure de l'Ouvrage (DIUO)

Comment agir en prévention, chacun à sa place et collectivement

- **Phase conception-Marchés**
 - **Le maître d'ouvrage ou son représentant (maître d'œuvre) :**
 - Tient compte de la qualité des réponses des entreprises en matière de prévention et de sécurité pour sélectionner l'offre la mieux disante 2
 - **Le coordonnateur SPS :**
 - Veille au respect des modes opératoires établis par les entreprises

Comment agir en prévention, chacun à sa place et collectivement

- **Phase préparation de chantier**

- **Le maître d'ouvrage ou son représentant (maître d'œuvre) :**

- Fait réaliser le marquage piquetage des réseaux avec mention des classes de précisions
 - Etablit la déclaration préalable des travaux
 - Fait valoir son pouvoir de police pour arrêter les travaux en cas de risque pour les salariés ou les usagers
 - Rédige les arrêtés de sa compétence et ordres de services

- **L'entreprise :**

- Adresse une Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux (DICT) aux différents intervenants répertoriés sur le "guichet unique" et vérifie la réception du récépissé
 - Rédige le PPSPS et le diffuse
 - Le cas échéant, rédige le plan de retrait (1 mois et demi d'instruction)
 - Demande les autorisations de voirie et les arrêtés

Comment agir en prévention, chacun à sa place et collectivement

- **Phase préparation de chantier**

- **Le coordonnateur SPS :**

- Effectue la visite d'inspection commune avec les entreprises
 - Analyse le Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) ou plan de retrait et l'harmonise en l'intégrant au Plan Général de Prévention (PGC)

Comment agir en prévention, chacun à sa place et collectivement

• Phase réalisation des travaux

- **Le maître d'ouvrage ou son représentant (maître d'œuvre) :**

- Vise les observations du CSPS consignées dans le registre journal
- Tient compte, lorsqu'il les estime justifiées, des observations du CSPS
- Assure la gestion des déchets

- **Le coordonnateur SPS :**

- Assure la présidence du CISSCT
- Rédige et met à jour le registre journal de coordination
- Met à jour le PGC SPS

- **L'entreprise :**

- S'assure que les plans annexés au récépissé sont présents sur le chantier
- Organise les travaux en tenant compte des principes généraux de prévention
- Maintient et entretient le marquage piquetage des réseaux
- Vérifie que son personnel respecte les consignes de sécurité et les modes opératoires

Comment agir en prévention, chacun à sa place et collectivement

- **Phase réception des travaux**
 - **Le maître d'ouvrage ou son représentant (maître d'œuvre) :**
 - Conserve et transmet le DIUO pour toute nouvelle intervention sur l'ouvrage
 - **Le coordonnateur SPS :**
 - Finalise le DIUO
 - **L'entreprise :**
 - Effectue le récolement des réseaux
 - Fournit le dossier d'ouvrages exécutés (DOE)

Comment agir en prévention, chacun à sa place et collectivement

- Depuis de nombreuses années dans certains départements ou régions, des organisations se sont mises en place pour mieux travailler ensemble, j'en citerai deux:
 - Ensemble 77
 - La FRTP Poitou Charentes

Comment agir en prévention, chacun à sa place et collectivement

- **les dénominateurs communs:**

- Intégrer la prévention dès la conception du projet
- Mobiliser tous les acteurs
- Préparer le chantier
- Communiquer

- **Quelques idées :**

- Organiser une formation commune aux « fondamentaux de la prévention » pour l'ensemble des acteurs
- Faire connaître les REX pour partager
-

Merci de votre attention

Plus d'information sur www.preventionbtp.fr

Philippe Grézet

Direction du développement - OPPBTP

Parc d'affaires Exapôle - 275 Bd Marcel Paul

44821 Saint-Herblain Cedex

Tél : 02 40 30 44 36 - Fax : 02 40 52 19 48 - mobile : 06 17 36 30 41

email : philippe.grezet@oppbtp.fr

